



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 30

DELIBERATION  
n° 2025 - 06 - 23

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 085-200023778-20251217-DL2025\_06\_23-DE

SLOW

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomeration"

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomeration, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomeration à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Joël GIRAudeau, Sandra DUBOS, Tiphanie JACOMINO, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Maryse AUGUIN.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Joël GIRAudeau à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Maryse AUGUIN à Nicole BOULINEAU.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

**Approbation d'une convention pour la poursuite  
de l'achat mutualisé d'un logiciel photothèque  
avec les communes de Saint Gilles Croix de Vie,  
de Saint Hilaire de Riez et l'Office de Tourisme  
Intercommunal**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération avait constitué en 2021 un groupement de commandes avec les communes de Saint Gilles Croix de Vie, de Saint Hilaire de Riez et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour la fourniture, l'hébergement, la maintenance et l'assistance d'un logiciel photothèque. Après consultation selon la procédure adaptée ouverte, la société EINDEN avait été retenue avec le logiciel E PHOTO DAM. Le marché conclu, d'une durée de 4 ans arrive à terme le 6 décembre 2025.

Les 4 structures bénéficiaires souhaitent continuer à bénéficier de ce logiciel, selon les mêmes modalités mutualisées, qui leur permettent de bénéficier de tarifs très intéressants, et de partager plus aisément leurs médias, selon leur volonté et choix propres.

Aussi, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération s'est rapproché de EINDEN afin d'anticiper les conditions de la poursuite des prestations et de négocier la conclusion d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour l'hébergement, la maintenance et l'assistance du logiciel E PHOTO DAM.

Cet achat étant mutualisé, il convient de conclure entre les 4 structures une nouvelle convention de groupement de commandes prévoyant les conditions selon lesquelles le nouveau marché sans publicité ni mise en concurrence préalable sera conclu et désignant le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération coordonnateur du groupement de commandes, et ce, à titre gracieux.

**Le Conseil Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-4-2 et L.5216-1 et suivants,**

**Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,**

**Vu la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture d'un logiciel photothèque conclue en 2021,**

**Vu le marché de fourniture, hébergement, maintenance et assistance d'un logiciel photothèque conclu avec EINDEN,**

**Vu le projet de convention de groupement de commandes soumis,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 novembre 2025,**

**Vu le rapport,**

**Considérant l'intérêt de poursuivre l'hébergement et la maintenance du logiciel photothèque E PHOTO DAM de la société EINDEN dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

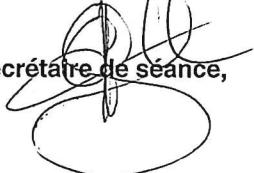
**Article 1 : d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes soumis ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes et à prendre tout acte en exécution de la présente délibération ;**

**Article 3 : de préciser que, au vu du montant prévisionnel du marché, Monsieur le Président est compétent pour la passation de ce marché sans publicité ni mise en concurrence inférieur à 40 000 € HT.**

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



André COQUELIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 22 DEC. 2025
- de la publication sur le site [www.paysaintgilles.fr](http://www.paysaintgilles.fr) le : 22 DEC. 2025

Givrand, le 22 décembre 2025

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*